

BILL RELATIF AUX IMPOTS DE GUERRE
—Suite.

1502; droits de timbres sur les chèques et certains autres documents—1502; timbre sera apposé par la personne qui émet le chèque—1502; émission de chèques sans timbres—1507; loi entrera en vigueur le 15 avril—1507; distribution de timbres—1510; pourra remplacer les timbres spéciaux par des timbres-poste—1511; pour accommoder le public—1511; taxe d'un cent sur chaque lettre ou carte postale—1513.

Hon. C. Marcil—Lettres écrites par les soldats qui sont au front entrent en franchise au Canada—1515; lettres adressées du Canada à ces soldats devraient jouir du même privilège—1515.

Hon. T. C. Casgrain—Courrier est aussi transporté par les autorités postales d'Angleterre—1515; n'avons pas essayé de conclure d'arrangement, parce que nous avons cru que nous ne réussirions pas—1515.

Sir Wilfrid Laurier—Pouvoir de taxer les vins de champagne—1518; notre convention avec la France—1518.

Hon. W. T. White—Opinion du ministère de la Justice—1518; loi n'est pas en conflit avec les termes de la convention—1518; Canada produit des vins mousseux—1518; l'impôt frappe non pas le champagne seulement, mais les vins mousseux en général quelle qu'en soit la provenance—1518; impôt du timbre sur les médicaments brevetés, les parfums et les vins—1519.

M. German—Proteste contre la taxe sur les spécialités pharmaceutiques—1519; approuve la taxe sur les objets de luxe—1519.

Hon. W. T. White—Ce n'est pas la première fois que l'on aura taxé les médicaments brevetés—1519; de nombreuses exceptions à cet impôt—1520.

Hon. Wm. Pugsley—Tarif ne vise pas seulement la création de recettes, mais a encore pour objectif la protection—1521; gouvernement doit bien réfléchir avant d'imposer de nouveaux fardeaux aux masses populaires—1522.

Hon. W. T. White—Amende pour omission d'apposer un timbre—1523; recouvrement des timbres—1523; reprise de l'étude du bill en comité—1692.

Hon. W. T. White—Modification à l'article 20—1692; recouvrement des amendes imposées—1692.

3e lecture—1694.

Sanctionné—2347.

BILL RELATIF A LA LOI MINIERE DU YUKON.

Hon. W. J. Roche—Dépose bill (67) modifiant la loi minière du Yukon—553; protéger les droits miniers de ceux qui se sont enrôlés pour la guerre—553.

1er lecture—553.

2e lecture—1988.

BILL RELATIF A LA LOI MINIERE DU YUKON—Suite.

Hon. W. J. Roche—Jusqu'au 1er avril tous les homesteads sont protégés—1988; amendement du Sénat—1988; loi s'applique aussi à ceux qui après s'être enrôlés sont alités ou obligés de garder la chambre par suite de blessures ou de maladie—1988.

3e lecture—

Sanctionné—2778.

BILL RELATIF AU FONDS PATRIOTIQUE CANADIEN.

Hon. C. J. Doherty—Dépose bill (no 39) modifiant la loi du Fonds patriotique canadien de 1914—215; permettre de secourir les femmes, enfants et parents nécessiteux des citoyens de Terre-Neuve en service actif dans les rangs canadiens—215; secourir les militaires canadiens qui au retour de la guerre, ne seront plus capables de travailler—215; loi actuelle n'autorise pas ces privilèges—215; secours pourront être accordés jusqu'à six mois après la fin des hostilités—216.

1ère lecture—216.

2e lecture—422.

En comité—422.

M. Ames—Fonds autorisé au mois d'août—422; bureau central à Ottawa formule les indications générales aux différents comités—422; manière d'opérer—422; fonds a reçu \$2,700,000—423; dépensé jusqu'ici \$800,000—423; nécessaire de classifier les familles des soldats—423; tenons compte du coût de la vie dans chaque localité—423; nos rapports avec les comités locaux—423.

Sir Robert Borden—L'allocation de séparation établie en ce pays l'a été d'après celle en vigueur dans le Royaume-Uni, —424; une partie de la solde peut aussi être consacrée à l'entretien de la famille du soldat durant son absence—424.

Hon. F. Oliver—Obligations de l'Etat et des simples citoyens—424; cette législation ne porte pas sur les allocations d'absence payées par le Trésor—425; espère que le Gouvernement déposera une loi au sujet des allocations d'absence et de l'assistance aux familles des volontaires basée sur les conditions qui existent dans ce pays, plutôt que basée sur les lois et règlements qui existent dans le Royaume-Uni et qui s'appliquent à un état de choses tout différent des nôtres—425.

M. Ames—Le Gouvernement a agi de façon très généreuse—425; paie 20,000 allocations d'absence—425; coopération du Gouvernement et de la philanthropie locale fonctionne extrêmement bien—425.

M. Bennett (Simcoe-est)—Situation dans Ontario—426; état vrai des différents fonds n'a pas encore été fourni au pu-